


<p style="text-align: center;">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 11 octobre 2022</p>	<p>Envoyé en préfecture le 18/10/2022 Reçu en préfecture le 18/10/2022 Publié le  ID : 074-200070852-20221011-CC_107_2022-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 28 Suppléants : 2 Absents : 7 Pouvoir : 2 Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N°CC 107/2022</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le 11 octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire de la CC Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège, sous la présidence de Monsieur Bernard REVILLON, 1^{er} Vice-président.</p> <p>Date de convocation : 05 octobre 2022</p> <p>Présents : Mesdames Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Carole ETTORI, Corine GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Christian VERMELLE, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, François SÈVE.</p> <p>Suppléant : Georges CANICATTI représenté par Christophe COMÉ, Alain LAMBERT représenté par Dominique REY.</p> <p>Pouvoir : Florence POZZO à Christian VERMELLE, Jean-Yves MÂCHARD à Bernard REVILLON.</p> <p>Absents : Bernard THIBOUD, Frédérique AURELLE, Paul RANNARD, Hervé BOUÉDEC, Pascal COULLOUX, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX.</p> <p>Monsieur Michel BOTTERI est désigné secrétaire de séance.</p>	

OBJET : FINANCES – Budget annexe SERRASSON 2022 - Décision modificative N°1 pour remboursement de l'avance du Budget annexe SERRASSON au Budget Principal

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC 30/2022 du 12 avril 2022 portant sur le vote du Budget annexe SERRASSON 2022

Vu la délibération n° CC 97/2022 du 13 septembre 2022 portant sur la dissolution du Budget annexe des Vieux Moulins SERRASSON (84408)

Madame la vice-présidente aux finances Sylvie Taragon rappelle que le Conseil communautaire du 13 septembre 2022 a voté la dissolution du Budget annexe Vieux Moulins Serrasson au 31 Décembre 2022.

A ce jour, les comptes du budget annexe Vieux Moulins Serrasson présente des opérations comptables non soldées issues du financement de l'opération d'aménagement de la zone. Le compte nature 168748 « autres dettes et avances communales » fait apparaître la somme de 970 560.50 €.

Etant donné que :

- l'ensemble des lots commercialisables ont été vendus sur le Budget annexe Vieux Moulins Serrasson
- les acquisitions ont été réalisées en partie sur le Budget annexe Vieux Moulins Serrasson et financées par une avance du Budget Principal
- que les voies publiques seront cédées au budget Principal,

Il convient de constater les opérations comptables à venir suivantes :

Le Budget annexe Vieux Moulins Serrasson fait apparaître des recettes réelles au compte 168748 « autres dettes et avances communales » pour un montant de 970 560.50 € qu'il convient de rembourser au budget Principal 2022.

Le Budget Principal 2022 percevra de son côté le remboursement de cette dette sur le Chapitre 27 compte 27638 en autres créances immobilisées.

Aussi, afin de compenser la section d'investissement du budget annexe Vieux Moulins Serrasson 2022 votée en suréquilibre et de permettre le mandatement du remboursement de l'avance au budget principal, la vice-présidente Sylvie Taragon propose d'inscrire le montant de remboursement de l'avance de 970 560.50 € sur le Chapitre 16/compte 168748 du Budget annexe Vieux Moulins Serrasson et propose de prendre la décision modificative n°1 suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-168748 : Autres communes	0.00 €	970 560.50 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	970 560.50 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	970 560.50 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		970 560.50 €		0.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ADOpte la décision modificative N° 1 sur le Budget annexe Vieux Moulins Serrasson 2022 telle que présentée ci-dessus,

AUTORISE le reversement de cette avance sur le l'exercice 2022 du Budget Principal

INDIQUE que les opérations comptables sur le Budget annexe Vieux Moulins Serrasson 2022 seront inscrites dans les meilleurs délais,

NOTIFIE cette délibération au SCG de Rumilly et à la Préfecture de Haute-Savoie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le secrétaire de séance,

Michel BOTTERI



Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-président,

Bernard REVILLON



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification